

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: SULFATE D'AMMONIUM
Nom chimique	: Sulfate d'ammonium
N° CE	: 231-984-1
N° CAS	: 7783-20-2
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119455044-46
Type de produit	: Acides
Formule brute (Écraser)	: (NH ₄) ₂ SO ₄
Groupe de produits	: Produit commercial
Autres moyens d'identification	: E517

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Usage réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisation de la substance/mélange	: Activateur de croissance pour les levures lors de la fermentation alcoolique.
Utilisation de la substance/mélange	: Usage œnologique
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Additifs pour produits alimentaires

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi	: Additifs pour produits alimentaires
-----------------------	---------------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

LAMOTHE-ABIET
Avenue Ferdinand de Lesseps ZA-ACTIPOLIS
33610 CANEJAN - France
T +33557779292
contact@lamothe-abiet.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

SULFATE D'AMMONIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou selon la législation nationale pertinente.

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant
Nom : SULFATE D'AMMONIUM LAMOTHE-ABIET
N° CAS : 7783-20-2
N° CE : 231-984-1

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sulfate d'ammonium - E 517	(N° CAS) 7783-20-2 (N° CE) 231-984-1 (N° REACH) 01-2119455044-46	100	Non classé

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir au chaud et dans un endroit calme. Si les troubles continuent, consulter un médecin. Procédez à une respiration artificielle si la victime ne respire plus. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants. Si les troubles continuent, consulter un médecin. Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Veiller à bien rincer les yeux en écartant les paupières avec les doigts. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne rien donner à boire et ne pas tenter de provoquer de vomissements. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

SULFATE D'AMMONIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Informations plus détaillées : voir rubrique 11.
Symptômes/effets après inhalation	: Irritation: peut irriter le système respiratoire.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritant au contact direct avec les yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés. dioxyde de carbone (CO ₂), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée. Non combustible.
Moyens d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Un incendie produira une épaisse fumée noire. Exposé à des températures élevées, peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote (NO _x).
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures antipoussières	: Eviter toute formation de poussière.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

SULFATE D'AMMONIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | |
|-----------------------|---|
| Procédés de nettoyage | : La poussière déposée peut être nettoyée par aspiration (vide) ou la zone lavée à l'eau. Ramasser mécaniquement le produit. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. |
| Autres informations | : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. |

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Eviter toute formation de poussière. Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques). |
| Mesures d'hygiène | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Se laver les mains après toute manipulation. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- | | |
|-------------------------------|--|
| Mesures techniques | : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. |
| Conditions de stockage | : Tenir le récipient bien fermé pour éviter toute absorption d'humidité. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| Produits incompatibles | : agents oxydants, bases et agents réducteurs. Acides forts, oxydants forts. |
| Matières incompatibles | : Ne pas mélanger avec des oxydants. Peut réagir avec l'aluminium. |
| Chaleur et sources d'ignition | : Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques). |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage œnologique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

SULFATE D'AMMONIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:			
Lunettes de sécurité			
Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité, Masque facial	Poussières		EN 166, EN 167, EN 168

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:	
Porter un vêtement de protection approprié	
Type	Norme
Gants de protection résistants aux produits chimiques	EN 374

SULFATE D'AMMONIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Vêtements antistatiques	EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5
-------------------------	--

Protection des mains:					
Gants de protection. Gants en caoutchouc nitrile					
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants de protection résistants aux produits chimiques	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	>0.3		EN ISO 374

Autres protecteurs de la peau
Vêtements de protection - sélection du matériau:
des vêtements résistant aux acides. Vêtements antistatiques. EN 340. EN 1149

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:			
Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque antipoussière	Filtre anti-particule	Protection contre les particules solides, Protection contre les vapeurs	EN 136, EN 140, EN 145, EN 405

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: blanc.
Apparence	: Cristaux.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: ≈ 280 °C 1.013 hPa

SULFATE D'AMMONIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: > 235 °C
pH	: Pas disponible
pH solution	: 4 – 6
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Eau: 754 g/l 20°C
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: -5,1
Pression de vapeur	: < 0,01 kPa
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: $\approx 1,769 \text{ g/cm}^3$ 50°C
Densité relative	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	: Pas disponible
Empoussiérage des particules	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Liposolubilité : N/D

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

SULFATE D'AMMONIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. flammes ou étincelles. Humidité. Eviter la chaleur et le soleil direct.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. agents oxydants, agents réducteurs et bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sulfate d'ammonium - E 517 (7783-20-2)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel OECD 423
DL50 orale	4250 mg/kg OECD 401, rat
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 434 (Acute Dermal Toxicity - Fixed Dose Procedure)
CL50 Inhalation - Rat	3,6 mg/l/4h OECD 433, 4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Peut être légèrement irritant pour la peau et les yeux (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut être légèrement irritant pour la peau et les yeux. Possibilité d'effets irréversibles (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

SULFATE D'AMMONIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sulfate d'ammonium - E 517 (7783-20-2)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	256 mg/kg de poids corporel
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	284 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
-------------------------------	--

Sulfate d'ammonium - E 517 (7783-20-2)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	5000 mg/kg OECD 415, mouse

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
---	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
--	--

Sulfate d'ammonium - E 517 (7783-20-2)	
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	256 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (subaigu, oral, animal/femelle, 28 jours)	284 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
-----------------------	--

SULFATE D'AMMONIUM (7783-20-2)	
Viscosité, cinématique	Non applicable

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SULFATE D'AMMONIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
- Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sulfate d'ammonium - E 517 (7783-20-2)	
CL50 - Poisson [1]	53 mg/l
CL50 - Poisson [2]	57,2 mg/l
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	57,2 mg/l Propopium williamsoni, 96h
CL50 - Autres organismes aquatiques [2]	53 mg/l Oncorhynchus mykiss, 96h
CE50 - Crustacés [1]	169 mg/l
CE50 - Crustacés [2]	169 mg/l Daphnia magna, 48h
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	121,7 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	6,6 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	1605 mg/l Chlorella vulgaris, 5d

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SULFATE D'AMMONIUM (7783-20-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-5,1

Sulfate d'ammonium - E 517 (7783-20-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-5,1

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

SULFATE D'AMMONIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Vider les résidus de l'emballage. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non réglementé

N° ONU (IMDG) : Non réglementé

N° ONU (IATA) : Non réglementé

N° ONU (ADN) : Non réglementé

N° ONU (RID) : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé

SULFATE D'AMMONIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 296)

Ecraser l'entrée correspondante (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

SULFATE D'AMMONIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : La substance n’est pas listée
Borstvoeding
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : La substance n’est pas listée
Vruchtbaarheid
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : La substance n’est pas listée
Ontwikkeling

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n’a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Révision - Voir : *.			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après ingestion	Ajouté	
5.1	Moyens d’extinction appropriés	Modifié	
5.3	Instructions de lutte contre l’incendie	Modifié	
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
7.1	Mesures d’hygiène	Modifié	
8.1	A long terme - effets systémiques, cutanée	Ajouté	
8.1	A long terme - effets systémiques, inhalation	Ajouté	
8.1	A long terme - effets systémiques,orale	Ajouté	
8.1	A long terme - effets systémiques, inhalation	Ajouté	
8.1	A long terme - effets systémiques, cutanée	Ajouté	
8.1	PNEC aqua (eau douce)	Ajouté	
8.1	PNEC aqua (eau de mer)	Ajouté	

SULFATE D'AMMONIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.1	PNEC aqua (intermittente, eau douce)	Ajouté	
8.1	PNEC station d'épuration	Modifié	
8.1	PNEC sédiments (eau douce)	Ajouté	
8.1	PNEC sol	Ajouté	
9.1	Température de décomposition	Ajouté	
9.1	Pression de vapeur	Ajouté	
9.1	pH solution	Modifié	
9.2	Liposolubilité	Ajouté	
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié	
11	Raison, quand non classé	Ajouté	
11	NOAEL (animal/mâle, F0/P)	Ajouté	
11	NOAEL (animal/mâle, F1)	Ajouté	
11.1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - remarque	Ajouté	
11.1	DL50 cutanée rat	Ajouté	
11.1	NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	Ajouté	
11.1	NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	Ajouté	
12.	Raison, quand non classé	Ajouté	
12.1	CL50 poissons 2	Ajouté	
12.1	CL50 autres organismes aquatiques 1	Ajouté	
12.1	CL50 autres organismes aquatiques 2	Ajouté	
12.1	CE50 autres organismes aquatiques 1	Ajouté	
12.1	CE50 Daphnie 2	Ajouté	

Modèle_FDS_LAM

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.